Le Grain de sable

N° 406 - Mardi 04 mars 2003



D'UN FORUM A L'AUTRE

Dans ce numéro



Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« FSM » par Anna Candida Felici – http://www.attac.info/poa2003

Le deuxième souffle de Porto Alegre

Par Gustave Massiah. Président du CRID. Vice président d'ATTAC France

Porto Alegre 2003

Le Forum Social Mondial de Porto Alegre a tout juste trois ans, comme le siècle d'ailleurs. Quel chemin parcouru en trois ans ! Depuis que s'impose l'idée que le mouvement de résistance à la mondialisation doit être capable de définir son propre agenda, qu'il faut préparer le passage de la résistance aux propositions, passer de l'anti-mondialisation à l'altermondialisation. Depuis aussi que le mouvement social brésilien et la ville de Porto Alegre offrent leur hospitalité. Le Forum Social Mondial hérite de Seattle, des manifestations de Washington, Prague et Gênes ; il inaugure aussi une nouvelle séquence du mouvement social et citoyen mondial, une séquence qui a sa propre dynamique, son propre rythme. Cette année, le FSM est clairement confronté à quatre défis.

Le premier défi est celui de la guerre. Il s'agit de mobiliser contre la guerre sans être instrumentalisé par la menace de guerre. Certes, dès le début personne n'a jamais négligé l'étroite liaison entre les conflits, les guerres et les développements. Mais, cette année, la guerre contre l'Irak avec son caractère de provocation de plus en plus ouvertement impériale a été omniprésente. Le risque est que la guerre ne marginalise le mouvement, puisque, aussi bien, c'est une des raisons d'être de ces guerres, ou que la discussion sur la guerre ne marginalise toutes les autres. La manière dont le mouvement, l'an dernier avait surmonté la situation analogue du onze septembre 2002, est encourageante. La mobilisation contre la guerre en Irak a été massive, particulièrement marquée par la présence de trois milles américains, la deuxième délégation du forum. Même si elle n'est pas

suffisante pour empêcher une administration américaine engagée dans sa course folle pour l'hégémonie de déclencher la guerre, elle contribuera à l'isoler préparant ainsi l'avenir, en phase avec l'émergence d'une conscience universelle et d'une opinion publique mondiale.

Le deuxième défi est celui de l'élargissement. Il ne s'agit pas seulement du nombre avec le passage à cent mille participants, bien que les problèmes d'organisation, particulièrement des traductions, commencent à être difficiles à assumer. Il s'agit du difficile équilibre entre unité et diversité, de la capacité à construire l'unité de la diversité. Même s'il n'est pas encore complet, l'élargissement géographique est réel. Les forums régionaux, à Florence, Hyderabad, Addis-Abéba, Ramallah, Rabat, en Amazonie, etcŠ y sont pour beaucoup. Toutefois, les régions asiatiques, africaines et arabes ne sont pas encore assez bien représentées, ce qui explique l'importance de la tenue de la prochaine session du FSM en Inde.

L'élargissement se mesure aussi à la multiplication des forums et initiatives associées qui attestent de la convergence des dynamiques sociales et citoyennes. Ainsi les Rencontres et Forums mondiaux de l'éducation, des femmes, des syndicats, des mouvements paysans, des " no-vox ", le camps des jeunes, les forums des élus locaux, des parlementaires, des juges, la réunion des ATTAC.

L'élargissement social est encore loin d'être complet. Non que le Forum se résume comme on l'entend parfois aux " couches moyennes progressistes ", même si dans les débats on peut voir se manifester un biais intellectualiste qui n'est pas sans référence sociale, et même si les hiérarchies sociales dominantes ne sont pas annulées miraculeusement par la participation au Forum. De nombreuses associations participantes au Forum sont des organisations populaires, syndicales, paysannes, d'habitants, de jeunes etc. De plus, la participation massive des brésiliens aux diverses manifestations du Forum atteste de la présence des couches populaires. Mais, il reste que le mouvement est confronté à la question de la signification sociale des projets de transformation, tant en termes d'objectifs que d'alliance. Quelle place, " les plus démunis ", auront-ils dans un autre monde possible et quelle place ont-ils dans le mouvement qui se bat pour cet autre monde ? L'interrogation, bien que centrale n'est pas facile à prendre en compte, du fait de l'évolution des sociétés et de la nécessité de penser la question sociale à l'échelle mondiale. Un travail sur les représentations, à partir des pratiques et des situations, est indispensable. Il n'est pas indifférent dans la définition des projets de parler des pauvres, des exclu(e)s, des " sans ", des exploité(e)s, des opprimé(e)s, des " discriminé(e)s ".

L'élargissement s'apprécie aussi avec la place de plus en plus centrale de la culture dans les mobilisations et dans les débats. La question des langues est abordée dans toutes ses dimensions, dans la volonté de construire une pensée mondiale respectueuse de la diversité des langues et des cultures, dans le droit pour chacun de participer au débat en parlant sa langue, dans l'engagement volontaire des centaines de traducteurs bénévoles qui maillent l'espace des forums sociaux mondiaux. Le Forum social mondial est aussi un espace de rencontre entre des courants politiques, idéologiques, religieux, culturels qui apprennent à se reconnaître en attendant de mieux se connaître et, un jour prochain, de se comprendre.

Le troisième défi est celui de l'approfondissement. Les 1300 séminaires et ateliers ont été certes inégaux ; dans plusieurs d'entre eux les débats ont fortement progressé. Une orientation générale, amorcée l'an dernier, s'est dégagée et a irrigué l'ensemble du Forum Social. La régulation des économies et des sociétés doit être fondée sur l'accès aux droits civils et politiques, comme aux droits économiques, sociaux et culturels et non sur la logique des marchés financiers. Dans cette perspective une discussion a été engagée sur la nature des propositions à avancer. Comment articuler des propositions qui permettent de faire progresser les mobilisations et d'inscrire les droits dans des politiques ?

L'approfondissement se dégage dans des réseaux qui existent déjà ; sans continuité, il n'y a pas beaucoup de possibilités d'accumulation et de progression des connaissances. Le Forum Social leur offre un espace pour élargir les réseaux et les consolider, connecter les réseaux qui travaillent sur les mêmes thèmes ou des thèmes connexes, enrichir les problématiques à partir des manières de poser des problèmes analogues dans des situations différentes, vérifier les hypothèses, construire une culture mondiale de la connaissance du monde et des alternatives. Ainsi en trois ans, d'un thème à l'autre, on a pu mesurer la progression. La première année, les " parties prenantes " ont appris à se connaître et à se reconnaître, des cercles se sont formés, des problématiques communes ont été amorcées. La deuxième année, les diagnostics ont été discutés et partagés, les problèmes reliés entre eux, des propositions esquissées sous la forme d'affirmation de principes et d'objectifs communs. Cette année, des propositions ont été avancées en termes de choix stratégiques et d'actions à mener par les mouvements sociaux et citoyens. L'approfondissement est sensible sur toute une série de thèmes, parmi ceux que j'ai pu avoir l'occasion de suivre ou d'entendre rendre compte, citons les droits économiques, sociaux et culturels ; la paix, les conflits et le développement ; le droit à l'habitat ; le droit à la ville ; la démocratie participative ; l'eau ; les services publics ; etc. Nous l'illustrerons sur deux exemples.

L'approfondissement est sensible, par exemple, sur la question de l'eau. La première année, on prend la mesure du problème, des inégalités et de la diversité des situations. Ainsi de l'accès à l'eau qui va de 20 litres par jour et habitant pour un haïtien pauvre, à 700

litre pour un étatsunien et même plus de 4000 pour un californien ; sans compter l'assèchement du fleuve Colorado et les pipe-lines géants pour aller chercher l'eau au Mexique. De même la pollution des nappes, l'évolution climatique, l'hydraulique rurale, la rente de l'eau et les multinationales de la distribution, etc. La deuxième année, l'Assemblée mondiale de l'eau décide de retenir la norme d'accès minimale de 50 litres par jour et habitant et de la relier à la taxation globale. Cette année, un programme en sept points est adopté (sortir l'eau de l'AGCS, nouvelles institutions légitimes, définir le droit à l'eau, gestion locale des questions d'eau, transparence des contrats de gestion, limitation du gaspillage, limitation de la pollution). Pour préparer une intervention lors du Forum mondial de l'eau de Kyoto qui doit déblayer le champ pour les privatisations, des Forums sociaux alternatifs de l'eau sont lancés par grande Région ; ils sont programmés au Brésil, aux Etats-Unis, au Ghana, au Japon ; le forum européen se réunira à Florence en mai 2003 et préparera le Forum Social Européen de Paris-Saint Denis. Il mettra l'accent, à partir de l'alliance entre usagers, écologistes et syndicalistes, sur la lutte contre les privatisations, le rôle des municipalités et la mise en lumière du rôle des grandes multinationales de l'eau.

L'approfondissement est aussi sensible sur la question de la ville et de l'habitat. Les deux premières années, le Forum des élus locaux réaffirme avec conviction le rôle stratégique des municipalités et des collectivités locales. Cette année, une orientation plus nette fait son chemin : ce qui pourrait caractériser une municipalité progressiste c'est, d'une part, l'égalité d'accès aux droits pour tous et, d'autre part, la démocratie participative. Le Forum des élus locaux met l'accent sur l'importance et la diversité des nouveaux rapports entre les institutions locales et l'ensemble des acteurs locaux. Des éléments de programme commencent à apparaître dans cinq directions : égalité d'accès aux droits fondamentaux avec l'accent mis sur les services publics locaux ; lutte contre les discriminations avec une caractérisation particulière des politiques foncières et de transport ; production de richesses locales privilégiant l'emploi et les revenus du travail en assurant la pluralité des modes de produire sans négliger les formes de l'économie sociale et solidaire ; accès au logement et à l'habitat comme première concrétisation du droit à la ville ; accès à l'espace public en mettant l'accent sur la citoyenneté de résidence, l'importance des institutions démocratiquement élues et les formes nouvelles de démocratie participative. Cette nouvelle approche qui devrait être précisée au Forum des Elus Locaux en novembre 2003, à Saint-Denis, pourra être portée par les élus locaux engagés dans le mouvement des forums sociaux à l'occasion du Congrès d'unification du mouvement municipal mondial, à Paris en mai 2004. Le panel sur le droit à la ville au Forum Social a été très significatif ; un vrai concentré de l'évolution du Forum Social ! Le public était constitué pour moitié par les mouvements sociaux, surtout les mouvements d'habitants adhérents à HIC (Habitat International Coalition) qui étaient représentés à la tribune ; d'autant que le MNLN (mouvement d'habitants brésilien) avait organisé, avec notamment le DAL français, une occupation de terrain. Un tiers du public était composé, à la suite d'une erreur de programmation, de cinq cents jeunes des favelas venus écouter le témoignage de Marcelo Yuka, un chanteur brésilien handicapé. Il y avait aussi Olivio Dutra, ancien gouverneur de Porto Alegre, nouveau ministre de la ville du gouvernement Lula qui venait présenter, avec toute son équipe, son programme.

Le quatrième défi est celui du passage du social au politique. Il ne s'agit pas seulement de la discussion sur le rapport entre le mouvement et les partis. La dimension citoyenne, de plus en plus explicite, ouvre de nouvelles voies ; elle se concrétise dans les forums sociaux locaux. Cette année, la victoire de Lula au Brésil, ouvre une double question, celle du rapport avec un gouvernement qui pourrait s'inspirer des valeurs et des propositions du mouvement, celle d'un rééquilibrage géopolitique en faveur du Sud.

L'indépendance entre le nouveau gouvernement brésilien et le Forum Social Mondial n'est évidemment pas en cause ; aucun n'est représenté par l'autre. L'inscription dans des politiques gouvernementales de propositions du Forum n'est pas anodine. Il n'est pas indifférent par exemple que le gouvernement indien vienne de décider de s'engager pour une taxe globale, du type de la taxe Tobin. Bien sûr, il en résulte autant d'opportunités nouvelles que de risques de récupérations. Le gouvernement Lula ouvre une nouvelle situation du fait de l'importance du mouvement social brésilien qui l'a porté et du rôle que ce mouvement, sans compter les hommes et les femmes qui y sont engagés, ont joué dans la montée en puissance du Forum Social Mondial. L'avenir du gouvernement Lula, ses succès autant que ses échecs, ne seront pas négligeables pour l'évolution du mouvement, de même que tout progrès du mouvement élargira les marges de man¦uvre du gouvernement Lula. La préservation sourcilleuse de l'indépendance de chacun n'implique pas l'indifférence, elle nécessite au contraire une grande attention.

Le nouveau projet deviendra une des références pour le monde dans la mesure où il sera capable de résoudre les questions brésiliennes. En mettant en avant deux objectifs emblématiques : éliminer la faim au Brésil et réduire la distance entre les régions pauvres et les autres, le nouveau gouvernement indique les priorités de son projet social, démocratique et national. Les premières mesures vont dans ce sens ; elles doivent être appuyées par des réformes structurelles en matière de sécurité alimentaire, réforme agraire, lutte contre la pauvreté urbaine, emplois, santé et éducation, logement populaire, réforme fiscale, sécurité sociale et lois du travail, modernisation des infrastructures. Il s'agit donc d'un programme d'envergure dont on ne peut attendre des effets définitifs visibles à court terme.

La mise en oeuvre de ces politiques est confrontée à de nombreuses contraintes. La dette, et surtout la dette à court terme avec ses taux insupportables et la nécessité d'accroître les exportations de 10% par an pour faire face aux échéances. Ce qui explique l'appel contre le protectionnisme, le Brésil étant confronté aux politiques et aux pratiques des Etats-Unis et de l'Europe. Evidemment, cet appel n'est pas sans ambiguïtés, il peut être compris comme une manière de reconnaître un rôle positif au marché mondial ; il peut donner prise, comme ont voulu le souligner certains participants de Davos, à l'idée de l'inéluctable conversion au réalisme libéral. Sans chercher à limiter les marges de man¦uvre des dirigeants brésiliens, le mouvement social doit réaffirmer ses positions sur sa défiance par rapport aux exportations, le choix stratégique pour la sécurité alimentaire et la référence à l'agriculture paysanne par rapport aux agrariens exportateurs. C'est sur cette base que peut se construire l'alliance entre les paysanneries brésiliennes et européennes. On comprend évidemment que la nouvelle équipe ait besoin de temps pour la reconversion d'une agriculture agrarienne vers une agriculture paysanne orientée vers la sécurité alimentaire et pour reconvertir sa dette ; c'est pourquoi, le soutien à une transition n'est compréhensible que s'il est resitué dans une perspective.

Le débat sur la transition est tout à fait central. L'équipe Lula considère que la période de seize à dix-huit mois à venir est la période de tous les dangers, celle où il faudra faire ses preuves dans l'engagement des transformations tout en résistant aux offensives de déstabilisation tant internes qu'externes. Dans les conditions actuelles, le Brésil n'a pas les moyens de décréter unilatéralement l'annulation de sa dette, il lui faut éviter d'engager un affrontement hasardeux avec les institutions financières et les investisseurs. Le Brésil n'est pas complètement démuni, la fragilité des économies latino-américaines et l'effet domino possible des crises financières, réduit les risques de coup d'état financier et ouvre quelques degrés de liberté dans les négociations monétaires. Par contre la pression de l'ALCA, la zone de libre-échange américaine, est forte ; le Brésil est là très isolé face aux Etats-Unis. Il lui faut gagner du temps pour travailler à la recomposition de l'Amérique Latine, notamment en faisant progresser une proposition d'union politique du Mercosur. La clé de la situation, la seule qui permettra de faire face aux turbulences, c'est la force du soutien populaire, la liaison vigilante et soutenue du mouvement populaire brésilien. Là aussi, il y a des raisons d'espérer, non seulement du fait de la confiance renouvelée du peuple brésilien à Lula, mais aussi dans les expériences des Etats et des municipalités qui ont montré, dans les dix dernières années, la capacité à surmonter des moments contradictoires et très difficiles sans rupture définitive entre les instances politiques dirigées par les alliances du PT, les mouvements populaires et l'opinion publique.

En terme de conclusion provisoire, soulignons que nous entrons dans une nouvelle phase du mouvement social et citoyen mondial que l'on nomme le mouvement altermondialisation. Une formidable mise en mouvement, fondée sur un espoir renouvelé, est en cours. Elle n'est pas sans dangers, elle est fragile et contradictoire, mais elle est vivante. Il n'y a pas de point d'arrivée prédéterminé. Le défi est moins de canaliser et de maîtriser le processus que d'inventer, dans le mouvement de nouvelles perspectives. Cette nouvelle phase ne sera peut-être pas longue ; quelle que soit sa durée, elle marquera profondément la prochaine période et les formes du mouvement d'émancipation. L'année en cours sera riche en rebondissements avec les mobilisations contre le G8 à Evian, en France, en juin 2003 ; les mobilisations contre l'OMC à Cancun, au Mexique, en septembre 2003 ; la tenue des forums régionaux et notamment le Forum Social Européen, à Paris et Saint-Denis en France, en novembre 2003 ; le rendez-vous mondial en Inde au premier trimestre 2004.

Gustave Massiah
Contact pour cet article attacfr@attac.org

Le deuxième Forum social européen

Par Bernard Cassen, coordinateur de la commission internationale d'Attac.

Paris - Saint-Denis
Bobigny - Ivry
12-15 novembre 2003

1.- Du FSM au FSE

Le Forum social européen (FSE) est l'une des déclinaisons continentales du Forum social mondial (FSM) organisé pour la première fois à Porto Alegre (Brésil) en janvier 2001. Depuis cette date, deux autres FSM ont également eu lieu à Porto Alegre, le dernier en date s'y étant tenu du 23 au 28 janvier dernier.

Un processus d'essaimage s'est mis en route dès 2002 avec la tenue d'un Forum social africain au Mali (janvier 2002) et d'un deuxième en Ethiopie en janvier 2003. Parallèlement, en janvier 2003, l'Inde accueillait le premier Forum social asiatique. À Belem (Brésil), se sont tenus en janvier 2002 et janvier 2003 les deux premiers Forums panamazoniques.

L'essaimage s'est également produit au niveau national dans une trentaine de pays des différents continents et même au niveau local : une dizaine de Forums sociaux se mettent actuellement en place en France dans les régions (parmi les premiers dont nous avons connaissance : Marseille, Toulouse, Lille, Saint-Étienne, Pays basque, etc.).

2.- Ce qu'est un Forum social

Les Forums sociaux, à quelque niveau géographique que ce soit, ne sont pas des entités appelées à prendre position sur telle ou telle question. Ce sont des espaces ouverts de débat et d'élaboration de propositions par les acteurs sociaux : associations de tout type, ONG, syndicats. Selon la Charte de principes du FSM (qui vaut pour les autres Forums), les partis politiques ne sont pas directement parties prenantes de l'organisation ou du contenu des rencontres, mais ils peuvent leur apporter leur soutien. Cette règle est appliquée de manière variable selon les traditions nationales, mais elle est de rigueur en France et, plus largement, pour le FSE.

Les autorités locales ou nationales peuvent, elles aussi, appuyer les Forums, mais, pas plus que les partis, elles n'interviennent dans son contenu. Cela s'est vérifié à Porto Alegre, où la ville et l'Etat de Rio Grande do Sul ont apporté un appui matériel considérable, de même qu'en Italie où la ville de Florence et la région Toscane ont largement financé la tenue du premier FSE.

Dans la même logique d'autonomie, le deuxième FSE bénéficie d'ores et déjà du soutien des villes de Paris, de Saint-Denis, de Bobigny et d'Ivry, ainsi que des Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Le gouvernement français a, par ailleurs, publiquement annoncé son soutien (notamment financier) à cette rencontre.

3.- Comment s'organise le prochain FSE

Le FSE, prévu du 12 au 15 novembre 2003, s'annonce déjà comme un événement qui rassemblera entre 30 000 et 50 000 personnes (dont 10 à 15 000 non Français) participant à des rencontres prévues sur les sites mentionnés plus haut. Pour Paris, le site retenu est celui de La Villette (Grande Halle, Cité des sciences et de l'industrie, Zénith).

Le pilotage du FSE 2003 est prévu comme suit :

a) Un comité français d'initiative composé de près de 150 organisations signataires d'un Appel parmi lesquelles la confédération CGT, la FSU, le Groupe des Dix, et une grande variété d'acteurs sociaux représentant les secteurs les plus divers. Certaines organisations non-signataires de l'Appel (comme la CFDT, FO, l'UNSA) se contentent d'assister aux réunions du comité. Ce comité, qui se réunit chaque mois, élabore les projets de contenu et d'organisation qui sont soumis à l'instance européenne de pilotage : l'assemblée européenne de préparation du FSE 2003.

b) L'assemblée européenne de préparation du FSE 2003 est le pendant européen du comité français. Elle comprend les acteurs sociaux nationaux et les représentants des réseaux européens, par exemple la Confédération européenne des syndicats (CES). Quatre et peut-être cinq réunions de cette assemblée, ainsi que des réunions plus nombreuses de groupes de travail, ont eu lieu (à Saint-Denis et à Bruxelles) ou sont prévues dans différentes villes d'Europe (Genève, Berlin, etc.).

c) Le secrétariat français d'organisation, composé de représentants d'une vingtaine d'organisations membres du comité français, et qui a pour mission de mettre en œuvre les décisions de l'assemblée européenne, en liaison avec le comité français d'initiative.

d) Une association de financement du FSE 2003 qui a pour objet unique de gérer les apports financiers sous la responsabilité du secrétariat d'organisation.

4.-Quel lien avec l'Assemblée des mouvements sociaux?

Comme indiqué plus haut, les Forums sociaux sont des espaces de débats et de coordination, en même temps que des moments d'un processus qui intègre chaque jour de nouvelles forces dans le combat contre la mondialisation libérale. Ce ne sont pas, en tant que tels, des organisations ou des cartels d'organisations susceptibles de prendre des positions. Il n'y a pas de " position " du Forum sur telle ou telle question. Mais ce " vide " n'est qu'apparent.

Si, en effet, le FSM ou le FSE ne " publient " pas de communiqués, il est loisible à toutes les organisations qui y participent de le faire, mais en n'engageant qu'elles, sur des campagnes, des actions, etc. C'est d'ailleurs l'un des objectifs centraux des Forums que de ménager des espaces d'articulation des luttes.

Ces articulations ou coordinations peuvent être sectorielles (sur l'eau, sur la dette, etc.) en conclusion d'un séminaire ou atelier. Elles peuvent aussi être beaucoup plus englobantes, en prenant en compte les questions majeures et en les intégrant dans une analyse globale et dans un calendrier d'action.
Telle a été la fonction de l'Assemblée des mouvements sociaux à Porto Alegre et à Florence. Rappelons ici que, compte tenu du peu de temps dont a disposé l'Assemblée à Porto Alegre et de l'absence de mandat de certains délégués, elle a certes élaboré un appel, mais il est ultérieurement soumis à la signature des organisations qui le décident.

En d'autres termes, l'Assemblée n'est pas partie intégrante du Forum, encore moins l'instance qui le pilote, mais elle se situe dans le même processus.

Bernard Cassen
Contact pour cet article. attacfr@attac.org

Le Commerce concerne les femmes

Par Bama Athreya, Sous-Directrice du Fonds International des Droits du Travail. (F I D T).

Traduction Stan Gir et Jean Pierre Renard. Coorditrad, traducteurs bénévoles(*)



Du café aux ordinateurs, ce sont les femmes qui fournissent la force de travail productrice des biens qui sont en vente dans les supermarchés et grands magasins du monde. Les femmes sont bonnes pour le commerce, mais le commerce est-il bon pour elles ? Les règles US et mondiales du commerce ont encore beaucoup de chemin à faire avant de fournir aux femmes les protections minimales leur assurant des emplois décents. La libéralisation du commerce et l'essor des industries d'exportation reposent sur le travail salarié des femmes, spécialement dans les industries de transformation. Le Rapport sur le Développement Mondial estime que 70 à 90% des personnes employées dans les Zones de Production pour l'Exportation (Z P E) dans le monde sont des femmes. Selon l'Organisation de l'Agriculture et de l'Alimentation (F A O), les femmes constituent approximativement 43% de la main-d'oeuvre des industries agricoles et de l'agriculture. Toujours d'après les études faites par cette Organisation, si l'on inclut le travail "informel", particulièrement dans les pays en développement, les femmes produiraient largement plus de la moitié de la nourriture du monde. Bref, les consommateurs du monde entier dépendent du travail des femmes.

En cinquante ans de négociations globales sur le commerce, quelques petites choses ont changé… Au moins les problèmes des femmes figurent maintenant au programme des négociations commerciales et diplomatiques. Á la suite de la Conférence Mondiale des Nations Unies à Pékin en 1995, le gouvernement Clinton a créé un " Groupe de Travail Inter-Agences sur les Femmes " comportant un sous-groupe de très haut niveau chargé des " Femmes dans l'Économie Mondiale ".

A la fin des années 1990, il n'était pas rare de rencontrer des responsables des négociations commerciales assis à la même table que des représentants d'organisations de défense des droits des femmes afin d'écouter leurs demandes. Par exemple, le Groupe Régional de Coopération Économique Asie Pacifique (A P E C), représentant les économies de ses 21 membres, a tenu des réunions ministérielles sur les questions des femmes en 1997, 1998, et 1999.

Toutefois, ces consultations ne se sont traduites par aucune proposition de négociation et les organisations pour la défense des droits des femmes se sont de plus en plus jointes aux groupes syndicaux et de défense de l'environnement pour dénoncer l'échec total du commerce à profiter en quoi que ce soit aux pauvres de ce monde.

En 1999, en Malaisie, une réunion des O N G de femmes de l'Asie entière, a créé << l'opposition des femmes à la mondialisation >>. Les ateliers sur " Commerce et Droits de la Femme " font désormais de plus en plus partie des discussions sur le commerce et des réunions des institutions financières Internationales. Au niveau mondial, les organisations de femmes ont même créé, fin 1999, un " Réseau international de réflexion sur le commerce et les genres " (IGTN) afin d'informer le public des effets négatifs des accords commerciaux pour les femmes. Le cas des "ateliers-bagnes" inquiète particulièrement les mouvements de défense des femmes dans le monde entier, ce qui n'étonnera personne.

Des scènes de la vie dans de tels ateliers ont fourni une illustration vivante du problème : un personnel dans sa grande majorité très jeune, célibataire et féminin aux prises avec un encadrement dans sa très grande majorité d'âge moyen et masculin. Il est difficile de se figurer comment les règles du commerce global ont profité aux femmes alors que la grande majorité des emplois qui leur sont offerts se trouvent dans des ateliers-bagnes.

Qu'y a-t-il de mal dans ces emplois ? D'après l'Organisation Internationale du Travail (O I T), les femmes dans les pays en développement sont généralement moins payées que les hommes; au mieux elles reçoivent de 50 à 80% des salaires généralement offerts aux hommes pour le même travail. Les travailleuses ne jouissent pas des mêmes avantages que les hommes dans la mesure où on ne leur offre le plus souvent que des emplois sans avantages sociaux et qu'elles sont les premières à être licenciées en cas de difficultés économiques. Par ailleurs, elles ont également moins de chances d'obtenir des possibilités de formation ou de promotion. La liste des abus dont sont régulièrement victimes les femmes au travail dans les industries légères de transformation un peu partout dans le monde est bien connue.

Elles sont forcées de travailler de longues heures pour des salaires qui souvent sont inférieurs au minimum garanti par la législation locale. Par exemple, des semaines de 60 à 80 heures sont habituelles en Chine et dans une grande partie du Sud-Est Asiatique, d'après les rapports du " Comité National du Travail ", de la " Campagne Vêtements Propres " et d'autres encore.

Le " Réseau de Soutien à l'Hygiène et à la Sécurité du Travail dans les Maquilas " rapporte que dans le monde entier, les travailleuses sont constamment exposées à des conditions de travail particulièrement dangereuses, se traduisant par des maladies, des amputations ou même par la mort. Loin de s'intéresser à ces problèmes, le gouvernement U S semble vouloir en ralentir l'examen. Le " Groupe de Travail Inter-Agences sur les Femmes " est complètement inactif depuis l'arrivée du Président Bush au gouvernement, et les problèmes des femmes ne figurent nulle part dans les priorités des négociations menées par ce gouvernement.

Les Accords Commerciaux U S ne cherchent pas à résoudre les problèmes des travailleuses.

- Les accords commerciaux contiennent parfois une mention générale des droits des travailleurs, mais dans de nombreux cas ces normes n'incluent pas la protection des femmes.

- Les Syndicats ont de la difficulté à syndiquer les femmes et les problèmes spécifiques aux femmes sur le lieu de travail restent parfois sans solution.

- Les Normes Générales du Travail ne traitent pas des formes subtiles de discrimination telles que par exemple le harcèlement sexuel.

Dès la moitié des années 80, le Congrès a passé une série de lois qui liait directement l'octroi de traitements commerciaux préférentiels à un ensemble de droits accordés aux travailleurs. Cette condition s'est appliquée pour la première fois dans le cadre du " Projet de la région Caraïbe" qui contenait une seule ligne de référence aux droits des travailleurs, mais en 1984, le Programme de Système Général de Préférences (S G P), qui permet à plus de 4000 produits en provenance de 140 pays en développement d'entrer hors taxe sur le marché U S, comprenait une définition des droits des travailleurs qui est devenue par la suite la norme dans toutes les lois U S dans ce domaine. La " Clause du Travail G S P " incluait la liberté d'association, les négociations collectives, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que le droit à des conditions " décentes " de travail, incluant un salaire minimum acceptable.

Afin de pouvoir bénéficier de ce " G S P ", un pays doit avoir un PNB par habitant inférieur à 10.000 $ par an . La clause des normes du travail avait pour objet de s'assurer que les pays qui bénéficieraient du G S P respecteraient des conditions d'emploi décentes. Il faut toutefois noter dans cet accord l'absence du droit à un emploi sans discrimination aux dépens des femmes, ce que l' O I T considère comme faisant partie des droits généraux du travail.

Même si ce droit fondamental était inclus dans la législation U S du commerce , il ne constituerait qu'un premier pas vers la suppression des violations des droits le plus fondamentaux des travailleuses dans le monde. Nombreuses sont les femmes employées formellement ou informellement qui se voient refuser le droit à l'adhésion à un syndicat ou à la négociation collective.

Même dans des emplois " réguliers ", le droit de se syndiquer est encore un rêve lointain pour la plupart des travailleuses. Par exemple au Bangladesh, l'un des premiers producteurs de vêtements pour le marché U S, les syndicats ont été longtemps interdits dans les zones de production pour l'exportation (E P Z), et au Kenya, un des premiers partenaires commerciaux des U S A en Afrique Sub-Saharienne, les syndicats sont en fait également interdits. Dans ces deux pays, la majorité des emplois dans les E P Z sont tenus par des femmes. En outre, dans les industries légères de transformation, où les femmes constituent la majorité du personnel, le climat industriel est tellement enrégimenté que le temps et l'espace nécessaires pour pouvoir se syndicaliser sont virtuellement inexistants, et la répression de toute tentative dans ce sens est souvent très brutale.

Enfin, dans de nombreux pays, les syndicats, dominés par les hommes, ont mis du temps à s'ouvrir aux travailleuses.

Bien que les syndicalistes d'Amérique Centrale commencent à soutenir la syndicalisation dans les E P Z , de nombreuses travailleuses s'en remettent encore aux organisations de défense des femmes plutôt qu'aux syndicats pour obtenir une protection en matière de conditions du travail.

Les travailleuses ont à faire face à des contraintes et à des défis non couverts par ces droits "généraux " du travail. Des rapports de " Human Rights Watch " font état en 1996 et 1998 de l'utilisation systématique des tests de grossesse dans les usines mexicaines de confection, d'électronique et d'équipement ménager destinés à l'exportation aux U S A. Les femmes interviewées ont déclaré qu'elles étaient maltraitées et forcées à démissionner si elles tombaient enceintes. Certaines ont même raconté qu'elles s'étaient vues assigner des tâches très dures qui requéraient de soulever de lourdes charges, après que les contremaîtres aient appris leur état ; plutôt que de risquer de perdre un emploi de misère mais indispensable pour survivre, elles faisaient alors des efforts épuisants.

Un rapport du Fonds International pour les Droits du Travail (IRLF) réalisé en 2002 signale des violences contre les femmes dans les industries agricoles au Kenya. De nombreuses femmes faisant la cueillette du thé et du café pour l'exportation sont restées silencieuses sur le harcèlement sexuel et même parfois les viols subis du fait de leurs contremaîtres, afin de conserver leur emploi.

Travaillant dans les plantations, ces femmes n'avaient aucun moyen de s'échapper et aucune loi n'existait pour les empêcher d'être agressées par les contremaîtres dans les champs. La recherche effectuée au Kenya a également révélé que ces mêmes contremaîtres retenaient leur paye ou menaçaient de le faire afin de les forcer à accepter leurs avances.

Les renseignements préliminaires recueillis par le IRLF suggère que des abus similaires se produisent chez les principaux partenaires commerciaux des USA en Amérique Latine et en Asie (Thaïlande, Mexique, République Dominicaine), mais peu de preuves formelles sont disponibles. Il semble toutefois que la soumission aux abus sexuels soit un des " coûts collatéraux " que l'on doit accepter pour conserver son emploi dans l'économie globale.



Recommandations pour une nouvelle politique étrangère des USA

- Washington doit inclure la non-discrimination dans la définition des " Droits Internationalement Reconnus des Travailleurs "

- Les U S A devraient encourager activement les travaux de l' O I T pour supprimer la discrimination à l'égard des femmes.

- Les U S A doivent reconnaître leur responsabilité dans la défense des normes internationales, s'agissant particulièrement des travailleuses.

Le 6 août 2002, le Congrès a renouvelé le G S P jusqu'au 31 Décembre 2006. Durant la préparation de la loi reconduisant le G S P et élargissant le pouvoir du Président en matière de Promotion du Commerce (T P A connu sous le nom de " Voie Rapide " ou " Fast Track "), un amendement présenté par le Sénat ajoutait la "non-discrimination" aux droits obligatoires des travailleurs.

Malheureusement cet amendement fut éliminé lors de la préparation de la synthèse entre la version de la Chambre des Représentants et celle du Sénat, laissant ainsi le G S P et toutes les lois ultérieures sans protection contre la discrimination. Une telle clause ne ferait toutefois que rendre le G S P conforme aux droits fondamentaux des travailleurs ainsi qu'ils ont été définis par l' O I T. Elle mettrait également l'accent sur la vulnérabilité des travailleuses dans les pays en développement et permettrait d'y remédier en utilisant les procédures de plainte prévues dans le G S P. Les accords commerciaux ne se référant pas au G S P , tels que " l'Accord de Préférence Commerciale Andine " et le T P A , nécessitent un amendement supplémentaire pour y inclure la non-discrimination dans les droits des travailleurs.

Il est alarmant de voir que les nouveaux accords actuellement prévus ne comportent même pas les normes déjà insuffisantes du G S P, et il semble qu'en dépit de la pression croissante de la part de la Société Civile, tant aux U S A que chez leurs partenaires commerciaux, le Gouvernement Bush soit encore moins intéressé par les besoins des travailleuses que ne l'était celui de Clinton. Le Bureau du Représentant U S pour le Commerce a mis l'accent sur le fait que les priorités actuelles en matière de négociations commerciales sont : la Zone Centre-Américaine de Libre Échange (CAFTA), la Zone de Libre Échange des Amériques (FTAA) et la Zone de Libre Échange et de Développement Sud-africaine (SAFTDA). Ces accords feront référence non pas au G S P mais plutôt à la législation du TPA. Le texte du TPA exige simplement des pays en cause le respect de leurs lois nationales du travail, même si elles sont souvent insuffisantes et peu respectées.

Le T P A évoque l'assistance apportée par les USA à ses partenaires commerciaux pour leur permettre de respecter les Normes Internationales du Travail de l' O I T les plus basiques, et il faut signaler que le projet d'accord régional pour l'Afrique du Sud suggère que les questions de développement soient liées aux négociations commerciales. Les négociateurs U S devraient :

1) Soulever, lors de la discussion du nouvel accord avec les pays de l'Amérique Latine et du Sud de l'Afrique, la question des droits des travailleurs définis de façon assez large pour inclure les protections dues aux travailleuses.

2) Insister sur les conditions d'accès au marché U S du type de celles du GSP, les liant à la définition et à l'application d'une meilleure protection des droits des travailleurs.

3) Mettre les gouvernements en condition de respecter ces droits grâce à une assistance généreuse au développement.

Il y a également lieu d'élargir la base de réflexion des politiques en matière de protection des droits des travailleurs. En 1998, l'O I T , arbitre du Droit International du Travail, a précisé un ensemble minimum de droits des travailleurs :

- Le Droit à la liberté d'association (Convention Internationale N°87 de l'OIT)

- Le Droit à la liberté syndicale et aux négociations collectives (Convention N°98)

- Le Droit à l' égalité des chances d'emploi et à la non-discrimination (Conventions N° 100 et 111 de l'OIT)

- L'interdiction du travail forcé (Conventions N°29 et 105)

- L'interdiction du travail des enfants (Convention N°138 et 182)

Bien que ce minimum de normes du travail inclue l'interdiction de la discrimination en matière d'emploi, il n'est pas suffisant pour résoudre la multitude de problèmes affrontés par les femmes au travail. Le législateur devrait considérer cet ensemble minimum de conventions de l'O I T comme une base et chercher à obtenir que les problèmes envisagés soient partie intégrante des discussions des clauses sociales.

Si les Conventions de l'O I T sur les responsabilités familiales (156) et sur le travail à domicile (179) y étaient ajoutées, beaucoup plus de femmes pourraient en profiter.

De plus, un effort supplémentaire doit être fait pour que l' OIT définisse et apporte une solution aux deux



problèmes le plus communément rencontrés par les travailleuses dans le monde entier : l'incapacité d'obtenir un salaire suffisant pour garantir un niveau de vie acceptable et l'exposition à la violence et au harcèlement sur le lieu du travail. L'OIT n'a ni défini ni inclus dans ses conventions le harcèlement sexuel. Cela devrait constituer un objectif immédiat pour les législateurs dans le monde entier.

Enfin le gouvernement U S devrait adhérer au dispositif international qui offre l'unique garantie aux droits des travailleuses : la Convention Internationale pour l'Élimination de Toute forme de Discrimination Contre les Femmes (CEDAW en anglais). 170 pays, soit approximativement 90% des États Membres de l' ONU, ont ratifié cette convention, y compris l'Afghanistan et l'Arabie Saoudite. La CEDAW a un impact direct sur les droits des femmes au travail dans la mesure où elle:

1) élimine la discrimination en matière d'instruction publique, de formation technique et d'accès à l'emploi

2) protège les droits de la femme en matière de santé et de sécurité, de maternité, de congés familiaux et de sécurité sociale

3) interdit le harcèlement sexuel

4) garantit le droit des femmes en matière d'accès au crédit.

Signée en 1979 par le Président Carter, la CEDAW attend toujours le vote du Congrès, le Sénat ayant même régulièrement refusé de la soumettre au vote.
En 2002, le responsable démocrate du Comité des Relations même Étrangères a présenté la CEDAW à la ratification du Sénat mais s'est heurté à un puissant groupe de pression qui y était opposé. Maintenant que les républicains ont de nouveau la majorité au Sénat, il y a peu de chances pour que la CEDAW puisse être ratifiée dans l'immédiat. Si les droits des travailleuses doivent être protégés universellement (y compris aux USA), c'est l'administration U S toute entière qui devra abandonner son opposition à la CEDAW et permettre ainsi au Sénat de la ratifier.

Contact pour cet article : Bama Athreya, bama.athreya@ilrf.org

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC
Semaine 05-03-2003 >> 12-03-2003



http://attac.org/rdv/index.html

05/03
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Graz
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Turku
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Grenoble + Paris 15 + Lille + La Rochette + Quimper + Paris 9-10

06/03
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Wien + Schwaz + Hohenems
DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Beboerhus
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Helsinki
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
La Rochelle + Bastia + Marseille + Louviers + Bernay

07/03
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Salzburg
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Arras + Quimperlé + Macon

08/03
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Wien
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Brest + Lyon + Cergy Pontoise

09/03
DEUTSCHLAND : http://www.attac-netzwerk.de/termine/index.php
Frankfurt

10/03
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Turku
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Evreux + Argenteuil + Eaubonne + Clisson + Macon
SUISSE-SCHWEIZ : http://www.suisse.attac.org/rubrique.php3?id_rubrique=6
Lausanne

11/03
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Innsbruck
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
St Brieuc + Thonon + Concarneau + Chalons en Champagne + Lyon
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo + Larvik



12/03

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Graz

BELGIQUE-BELGIE : http://wb.attac.be/modules.php?op=modload&name=Calendrier&file=index
Leuven

BRITAIN : http://www.attac.org.uk/attac/html/calendar.vm
London

FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Nantes + Grenoble + Aix en Provence + Marseille + Vendome